

THE
QUEBEC
GAZETTE.

NUM. 1895.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JULY 30 1801.

JEUDI, LE 30 JUILLET, 1801.

The following is published in the London papers, as a correct statement of the French and British forces, employed for the attack and defence of Egypt, before the embarkation of the Army under Sir Ralph Abercromby at Aboukir.

BRITISH ARMY.

Gen. Sir Ralph Abercromby, *Commander in Chief*.
Major General Hutchinson, *Second in Command*.
Hon. Brigadier General Finch, 12th Light Dragoons, Lieut. Col. Browne, 26th Light Dragoons, Lieut. Col. Gordon.
Major-General Ludlow, 1st Bat. Coldstream Guards, Colonel Price, 3d ditto Colonel Turner.
Major-General Coote, 1st Brigade, Royals 2d Bat. Lieut. Col. Garden, 1st Bat. 54th Reg. Lieut. Col. Darby, 2d Bat. 54th Lieut. Col. Layard, 92d Regiment, Lieut. Col. Erskine.
Major-General Cradock, 2d Brigade, 8th Regiment, Lieut. Col. Drummond, 13th ditto, Lieut. Col. Shaw, 18th ditto, Major Probyn 90th ditto, Lieut. Col. Hill.
Major-General Lord Cavan, 3d Brigade, 10th Regiment, Major Rowe, 79th ditto, Colonel Cameron.
Brigadier-General Doyle, 4th Brigade, 2d (or Queen's) Lieut. Col. Lord Dalhousie, 30th Regiment Lieut. Col. Wilkinson, 44th ditto, Lieut. Col. Ogilvy, 89th ditto, Lieut. Col. Stewart.
Brigadier-General Stewart, 5th Brigade, Minorca Regiment, Lieut. Col. Dutens, De Rolles, Lieut. Col. Darler, Dillon's, Lieut. Col. Dillon.
Brigadier-General Oakes, Reserve, 23d Foot, Lieut. Col. Hall, 28th ditto Hon. Col. Paget, 42d ditto, Lieut. Col. Dickson, 58th ditto, Lieut. Col. Houston, Corsicans Capt. Low.
Flank Comps. 2d Bat. 40th Reg. Lieut. Col. Spencer
Detach. 11th Light Dragoons, - Captain Money
Detach. Hompeich's Rifle, - Major Wilson
Maltese Pioneers, and Detachments Staff Corps.
Commandant of Artillery, - Brigadier-General Lawson
Chief Engineer, - Major M'Kerras
Adjutant-General, - Brigadier General Hope
Deputy Adjutant General, - Colonel Abercromby
Assistants, Capt. Maxwell, 48th Regiment, Lieut. M'Donald, 89th Regiment.
Quarter-Master-General, - Colonel Anstruther
Deputy Quarter-Master-General, Lieut. Col. Duncan, R. A.
Assistants, Capt. M'Lean, 92d Regiment, Lieut. Brownrigg, Engineers. Major Birch, 16th Light Dragoons, Capt. Locon, 61st Regiment Lieutenant Jones, Lieut. Rivarola, 22d Regiment.
Commissary General, Henry Motz, Esq. Deputy paymaster-General, James Duntze, Esq.

The rank given to the different Officers is what they hold in their respective corps.

The return from Sir Ralph Abercromby, when he sailed from Macri, made his force 17,575 men exclusive of the sick.

This Army is perhaps one of the finest appointed bodies that ever left the English coast. The force which was to sail from India toward the end of December is composed of 8000 Sepoys, and above 4000 Europeans. They will probably take the French post of El-Coffers on that bank of the entrance of the Red sea next to the Nile, and then pass up that sea to Suez. They would not, most likely, be delayed forty-eight hours at El-Coffier, and Mr. Antes, in his "Account of Egypt," declares the passage of the Red Sea safe and easy, with plenty of deep water and sea room during its whole extent."

THE TURKISH ARMY.

"The Vizier's army consisted, in September 1800, of only 12,000 men, encamped close to Jaffa, at which place, great magazines of stores of every description were formed. The Turkish Army collects and disperses as it pleases being totally void of discipline. Previous to any enterprise, a Bellman goes through the camp to call for Volunteers! Their most advanced post is at El Aritch. The French have one at Sallehich, within 20 miles. The Artillery of the Turks is good, their horses the finest in the world.

Ghezzer, Pacha of Acre, neither wants inclination nor ability to assist us. He can lead an army of 25,000 good well organized troops, to co-operate with the British: however little reliance is to be placed on any body of Turkish forces.

FRENCH FORCE.

With remarks on its situation by a British Officer lately prisoner in Egypt.
The number of French troops at Alexandria consist of 1200 men, under the command of Generals Lannusse and Vial; and at Cairo there are 1500 men commanded by Menou, Regnier, Damas, Frion, and Bellier; besides which, Dequat, the Surgeon-General, reported 1400 invalids and sick. At Suez, 800 men under Maethane; and 100 under Moran, at Cossier. General Destin commands 800 Infantry at Rosetta, and there is a corps of 200 cavalry at the same place. At Damietta 1000 foot and 300 horse. On the Rosetta branch 200 foot; and at Illechy and Ballack, two corps of cavalry of 200 each.—At Aboukir, Belbeg and Cairo, three com-

Ce qui suit a été publié dans les papiers de Londres, comme un état exact des Forces Françaises et Angloises employées pour l'attaque et la défense de l'Égypte, avant le débarquement de l'armée sous Sir Ralph Abercromby, à Aboukir.

ARMÉE ANGLAISE

Le Gén. Sir Ralph Abercrombie, Commandant en Chef.
Le Major Général Hutchinson, Commandant en second.
L'Hon. Brigadier Général Finch 12e des Dragons Légers, le Lieut. Col. Browne 26e des Dragons légers, Le Lieut. Col. Gordon.
Le Major Général Ludlow. 1er. Bat. des Coldstream Guards, Le Col. Price, 3e. ditto—Le Colonel Turner.
Le Major Général Coote. 1ere Brigade, Royals, 2e. Bat. Le Lieut. Col. Garden 1er Bat. 54e. regt. Le Lieut. Col. Darby. 2e bat. 54e. Le Lieut. Col. Layard, 92e. régiment Le Lieut. Col. Erskine.
Le Major Général Cradock. 2e Brigade, 8e régiment Le Lieut. Col. Drummond 13e ditto—Le Lieut. Col. Bradshaw 18e ditto—Le Major Probyn. 90e ditto—Le Lieut. Col. Hill
Le Major Général Lord Cavan. 3e Brigade 50e Régiment—Le Major Rowe, 79e ditto—Le Col. Cameron
Le Brigadier Général Doyle. 4e. Brigade, 2e. ou rég. de la Reine, le Lieut. Col. Lord Dalhousie, 3e régiment, le Lieut. Col. Wilkinson, 44e ditto, le Lieut. Col. Ogilvie, 89e ditto le Lieut. Col. Stewart.
Le Brigadier Général Stewart. 5e. Brigade, régiment de Minorque, le Lieut. Col. Dutens, rég. de Rolles; le Lieut. Col. Darler, rég. de Dillon, le Lieut. Dillon.
Le Brigadier Général Oakes. La Réserve, 23e. d'infanterie, le Lieut. nant Col. Hall, 28e. ditto. l'Hon. Col. Paget, 42e. do. le Lieut. Col. Dickson, 58e. do. le Lieut. Col. Houston, le Corsicain, le Capit. Low.
Compagnies de flanc, 2e. Bat. 40 reg. le Lieut. Col. Spencer.
Detach. 11e. des Dragons légers - le Capit. Money.
Detach. des carabiniers d'Hompeich, le Major Wilson
Pionniers Maltois et détachements des corps de Garnison,
Commandant d'Artillerie - le Brigadier Général Lawson.
Ingénieur en chef - le Major M'Kerras.
Adjudant Général - le Brigadier Général Hope.
Député Adjudant Général - le Colonel Abercrombie.

Assistants, le Capit. Maxwell, 48e. régiment. Le Lieutenant M'Donald, 89e. régiment. Quartier Maître Général, le Colonel Anstruther.—Député Quartier Maître Général, le Lieutenant Col. Duncan A. R.

Assistants, le Capit. M'Lean, 92e. régiment. Le Lieut. Brownrigg, des Ingénieurs. Le Major Birch, 16e. des dragons légers. Le Capit. Locon, du 61e. régiment. Le Lieutenant Jones. Le Lieutenant Rivarola, 22e. régiment.

Commissaire Général, Henry Motz, Ecuier. Député Paie-Maitre Général, James Duntze, Ecuier.

Le rang donné aux différents Officiers, est celui qu'ils tiennent dans leurs corps respectifs.

Le retour que donna Sir Ralph Abercrombie, à son départ de Macri, faisoit monter ses forces à 17,570 hommes; à l'exclusion des malades.

Cette armée forme peut-être le corps le plus beau qui ait jamais laissé les côtes d'Angleterre. Les troupes qui firent voile des Indes vers la fin de Décembre, sont composées de 8000 Sepoys et de plus de 4000 Européens. Probablement ils commenceront par prendre possession du poste François d'El-Coffiers, sur la rive qui est à l'entrée de la mer Rouge à la suite du Nil, et passeront ensuite par cette mer pour aller à Suez. Il n'est pas vraisemblable qu'ils soient détenus plus de quarante huit heures à El-Coffier; et Mr. Antes déclare, dans sa relation d'Égypte, que le passage de la mer Rouge est sur et facile, y ayant partout beaucoup d'eau et de quoi y naviguer dans toute son étendue.

ARMÉE TURQUE.

En Septembre 1800, l'armée du Vizir n'étoit composée que de 12,000 hommes, et étoit campée près de Jaffa, à laquelle place il se formoit de grands magasins de munitions de toutes especes. L'armée Turque s'assemble et se disperse, ainsi qu'il lui plait, étant tout à fait sans discipline. Avant de rien entreprendre il y a un sonneur de cloche qui va à travers le camp demander les volontaires! Leur poste le plus avancé est à Elarisch Les François en ont un à Sallee, à vingt milles de là. L'artillerie des Turques est bonne, leurs chevaux les plus beaux du monde.

Le Ghezzer Pacha d'Acre ne manque ni de bonne volonté ni d'habileté pour nous assister. Il peut envoyer une armée de 25,000 hommes de troupes bien organisées, pour coopérer avec les Anglois. Cependant on ne doit pas faire beaucoup de fonds sur aucune des armées Turques.

FORCES FRANCOISES.

Avec des remarques sur leur situation par un Officier Anglois dernièrement prisonnier en Égypte.

Le nombre de troupes Françaises à Alexandria est composé de 1200 hommes, sous le commandement des Généraux Lannusse et Vial; et au Cairo il y a 1500 hommes commandés par Menou, Renier, Damas, Frion et Bellier; outre ce nombre, Dequat, le Chirurgien Général, a fait rapport de 1400 invalides et malades. A Suez, il y a 800 hommes sous Maethane, et 100 à Cossier sous Moran. Le Général Destin commande 800 hommes d'infante-

panies of 100 men, besides 4000 auxiliaries, principally at Cairo. This makes the whole French force, effective and non-effective, amount to 13,500 men.

The Ballack cavalry are within four miles of Cairo. The auxiliary troops are principally composed of natives of some of the Islands of the Archipelago, commanded by Turks, whom the French are cautious of employing, and place no confidence in.

They have lately clothed all their sailors in uniforms, and strengthened their weakest regiments with them; and the *Germes*, (a kind of flat bottomed boat used on the Nile) are now managed by Maltese.

Cairo is far from formidable. A ditch has lately been cut round it and several works have been erected in the neighbourhood. Since the death of Kleber, Menou has thrown up a battery on a very commanding hill; this once possessed would soon enable us to reduce the citadel, the state of which is very ruinous and imperfect. It has lately been supplied with spirits, water, &c. the water of Joseph's Well having been productive of Dysentery. The inhabitants, as well at Cairo as throughout Egypt, detest the French, and their minds are in such a state of irritation from the severe treatment they have experienced, that should an opportunity once offer, it would be extremely difficult to restrain them from retorting the cruelty exercised by their oppressors. The French can rely for defence on their own exertions alone, as any assistance from the Natives is at best very dubious. Murad Bey would certainly abandon them the moment the British Army appeared. Kleber, aware of the importance of Suez and Collet, took every means in his power to strengthen those posts, which are undoubtedly of the first consequence.

A remarkable good bridge of boats has been built by the French across the Nile from Cairo to Gizech, where all their artillery is kept.

Flat-bottomed boats are moil navigable upon that River.

UPPER CANADA, YORK, Saturday, July 11th.

Last Thursday at twelve o'clock, his Excellency the Lieutenant Governor came in state to the Upper House of Legislature, to Prorogue the two Houses of Parliament, and being seated on the Throne, he commanded by message through the Gentleman usher of the Black Rod, the attendance of the House of Assembly in the Legislative Council Chamber; and the House of Assembly having attended accordingly, his Excellency was pleased to make the following Speech to both Houses of Parliament:

Hon. Gentlemen of the Legislative Council,

And Gentlemen of the Assembly,

The advanced period of the season, and the calls of your private affairs admonish me that it is time to release you from your attendance at this place. But before I put an end to the Session, I cannot deny myself the satisfaction of expressing the pleasure with which I view what you have done in it.

Your attention with respect to the Revenue of this Province merits my approbation—the subject being new, must have been accompanied with difficulty. Experience in such matters is our surest guide; and the frequent opportunities which you will have of meeting in your Legislative capacity, will enable you, should it be requisite, to apply that experience to perfect what you have begun.

The other Bills to which I have given the Royal Assent, appear to me, to be fully entitled, each, to its share of my approbation.

And here, I cannot forbear expressing the satisfaction which I feel, from the zeal and liberality which you have discovered in promoting the culture of Hemp, a measure so strongly recommended to us by our Parent State.

During the interval which will elapse before we meet here again, I hope that you will reflect on the solemn trust with which you are invested, and the duty which your Country calls upon you to perform, in the discharge of which, nothing can contribute more, than a study of that invaluable constitution, which it is the singular felicity of the two Canadas to possess, and which it hath pleased our Parent State kindly to bestow.

May those who enjoy this Blessing, be sensible of its Value: and with Vigilance and Fortitude guard and defend that Government from which, under Providence, they derive both security and happiness.

PORT OF QUEBEC—ARRIVED.

- July 26. Brig Mary, Andrew Carr, from St. John's Newfoundland. Schooner True Friend, C. Arbou, from Chaleur Bay.
- 28. Schooner Helen, James Winifrow from Labrador. Schooner Dispatch, Angus McIntire, from Labrador.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC—OUTWARDS.

- July 22. Snow Theobald Saml. Coats, for St. John's Newfoundland.
- 24. Brig Susanna, John Story, for ditto
- 25. Brig Swift, Wm. Miller, for Newfoundland. Sloop Cock, Basil Lapointe, for St. John's Newfoundland.
- 27. Brig Flora, Alexander Annand, for Peterhead. Brig Ann and Isabella Alexander Patterson, for London. Schooner Union, Simon Babn, for Halifax.
- 28. Ship Tupper, Robt. Samson, for Newfoundland.

BY AUCTION.

Will be Sold on Friday the 7th August next at Lieut. Colonel Barnes's in the Upper Town.

ALL his Household Furniture consisting chiefly in Mahogany Dining and Breakfast Tables, Pembroke and Card do. A sideboard made of Curled Maple, Chairs, A Mahogany Bureau, Looking Glasses, Sophas, Wardrobe, Window Curtains, a Variety of Glass and Wedgwood Ware, Table Linnen, a Patent Roasting Jack, Kitchen utensils &c. &c. &c. Also a Real Good Strong Black Horse fit for a Carriage, a Covered and an Open Cariole, a Calath, Cart, Slays, Saddles, Bridles, Janden and Shaft Harness &c.

Sale to begin at one o'clock by

Quebec, 28th July, 1801.

BURNS and WOOLSEY.

Those who have any demands on Lieut. Colonel Barnes are requested to send them unto him without delay, as he intends to embark for England the 10th Proximo.

ric à Rosslette, et il y a dans cette même place un corps de 200 hommes de cavalerie. A Damiette 1000 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Sur la branche de Rosslette, 200 hommes d'infanterie; et à Hiesby et Ballack, deux corps de cavalerie de 200 chaque. A Aboukir, Belbeg et au Caire, il y a trois compagnies de 100 hommes, sans compter 4000 hommes de troupes auxiliaires, qui sont principalement au Caire; ce qui fait monter toutes les forces Françaises, tant effectives que non effectives, à 13,500 hommes.

La cavalerie de Ballack est à quatre milles du Caire. Les troupes auxiliaires sont principalement composées de natifs de quelques des Isles de l'Archipel, commandés par les Turques, que les François ont soin d'employer, sans mettre de confiance en eux.

Ils ont dernièrement habillé leurs matelots en uniformes, et les ont mis dans leurs vêtements pour les renforcer; et les *Germes*, (espèce de bateaux plats dont on se sert sur le Nil) sont maintenant conduits par des Maltois.

Le Caire est loin d'être formidable. Il a été dernièrement creusé un fossé autour, et plusieurs fortifications ont été érigées dans les environs. Depuis la mort de Kleber, Menou a jeté une batterie sur une hauteur très dominante; la quelle étant une fois en notre possession, nous mettroit bien vite à même de réduire la citadelle, dont l'état est très ruineux et imparfait. On y a depuis peu fait entrer de l'eau, des liqueurs fortes &c. parce que l'eau du puits de Joseph a produit la dysentérie. Les habitants, non du Caire que de toute l'Egypte, detestent les François; et leurs esprits sont tellement irrités par les mauvais traitements qu'ils ont reçus, que s'il se présentoit une fois une occasion, il seroit extrêmement difficile de leur empêcher de rendre les cruautés que leurs oppresseurs ont exercées sur eux. Les François ne peuvent le fier pour se défendre que sur leurs propres efforts; car toute aide de la part des natifs seroit au moins très douteuse. Murad Bey les abandonneroit certainement du moment qu'il verroit paroître une armée Angloise. Kleber, qui connoissoit l'importance de Suez et de Collet, a pris tous les moyens possible pour renforcer ces postes, qui sont, sans aucun doute, de la première conséquence. Il a été bâti par les François un excellent pont de bateaux sur le Nil, qui traverse du Caire à Gizech, où toute leur artillerie est tenue.

Les bateaux à fonds plats sont plus grand service sur cette riviere.

HAUT CANAD plus YORK, Samedi, 11c. Juillet.

Jeudi dernier à midi, son Excellence le Lieutenant Gouverneur se rendit en pompe à la Chambre haute de la Législature, pour proroger les deux Chambres du Parlement, où étant assis sur le trône, il envoya un message par le Gentilhomme Huissier de la Verge noire, demandant la présence de la Chambre d'Assemblée dans la Chambre du Conseil Législatif; et la chambre s'étant rendue en conséquence, son Excellence voulut bien faire la Harangue suivante aux deux Chambres du Parlement:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de l'Assemblée,

La période avancée de la saison, et les soins que vous devez à vos affaires particulieres, me rappellent qu'il est tems de vous dégager de votre assiduité dans ce lieu. Mais, avant de mettre fin à cette Session, je ne puis me refuser la satisfaction d'exprimer le plaisir que j'ai ressenti à être le témoin de ce que vous y avez fait.

Votre attention pour le revenu de cette Province mérite mon approbation. L'objet, comme nouveau, ne peut qu'être accompagné de bien des difficultés; mais dans de pareils cas, l'expérience est notre guide le plus sur; et les occasions fréquentes que vous rencontrerez dans votre capacité Législative, vous mettront à même, s'il est nécessaire, d'employer cette expérience à perfectionner ce que vous avez commencé.

Les autres Bills auxquels j'ai donné la sanction royale, ne me paroissent pas moins avoir chacun un plein droit à mon approbation.

Et je ne puis m'empêcher ici de vous exprimer la satisfaction que m'ont fait éprouver le zèle et la libéralité que vous avez manifestés pour promouvoir la culture du chanvre; objet qui nous est si fort recommandé par la Mere Patrie.

Je me flatte que, durant l'intervalle qui s'écoulera d'ici que nous nous assemblions de nouveau, vous réfléchirez sur l'importance de la charge qui vous est comise, et sur les devoirs que votre pays exige de vous, dans l'exécution desquels rien ne vous sera plus efficace que l'étude de cette constitution inestimable dont les deux Canadas jouissent par un bonheur particulier, et que la Mere Patrie, par un trait de générosité, a bien voulu nous accorder.

Puisse ceux qui jouissent de ce bienfait en connoître tout le prix; qu'ils défendent et maintiennent avec vigilance et fortitude, ce Gouvernement d'où ils tirent, sous l'œil de la Providence, toute leur sûreté et leur bonheur.

WANTED, cleaned & ribled, ready for shipping on board at Quebec, between the 10th and 25th August next.

From 5000 to 8000 Winchester Bushels Good Wheat.

Apply to JOHN JONES, Aucr. & Brokr.

Quebec, 16th July, 1802.

A VENDRE PAR ENCAN

Vendredi le 7c. d'Août prochain, chez le Lieutenant Col. BARNES, à la Haute Ville.

TOUS ces meubles de ménage, consistant particulièrement en tables à dîner, à déjeuner, Tables à thé et à jeu de Mahogany; Un dressoir ou Side board table d'ébène ondé, des chaises, un Bureau de Mahogany, Miroirs, Sophas, garde-robes, rideaux de fenêtres, une variété de verrerie et de vellelle de Wedgwood, linge de table, un Tournebroche à Patente, ustensils de cuisine &c &c. &c. aussi un très bon cheval noir, propre pour une voiture, une cariole ouverte et une couverte, une charette, une charrette, brides, harnois &c.

La vente commencera à une heure.

Quebec 28 Juillet 1801.

BURNS & WOOLSEY.

Ceux qui ont quelques demandes sur le Lieutenant Col. Barnes sont priés de les lui faire connoître sans délai, parcequ'il se propose de partir pour l'Angleterre le 10 du mois prochain.

ADVERTISEMENT.

THOSE who have not already paid the assessments for the present year, or the composition money for Statute labor, and for horses, are requested to make immediate payment, into the hands of the Road Treasurer at the Clerk of the Court's Office, between two o'clock in the afternoon and five, in order to prevent the disagreeable consequences of being prosecuted for their neglect. J. F. PERRAULT, Road Treasurer. Quebec, 29th July, 1801.

DISTRICT of } Court of King's Bench, Superior Term, Thursday, the
QUEBEC. } 18th June, 1801.

ROGER LELIEVRE, Plaintiff. }
vs. } IT is ordered that an advertisement be
JOHN NEILSON, Curator of } inserted by the Prothonotary of this
the vacant Estate of the late } Honorable Court, in the Quebec Gazette,
Jean Bte. Menard, Surgeon, } during the space of three weeks, notify-
Defendant. } ing all and every of the Creditors of the
afore said vacant estate, to file in this
Court the papers, documents and evidence in support of their several and
respective credits, and to appear in this Honorable Court, to prove and sub-
stantial the same, on or before the first day of October next ensuing, on
which day a distribution of the assets will be made.

J. F. PERRAULT, Prothy. K. B.

BY AUCTION.

Will be peremptorily Sold on Johnson and Purfs's deep Wharf, on Friday and Saturday the 7th and 8th August next.

- TWENTY Pipes Port Wine,
20 Hhds. ditto,
30 Puns. Melasses,
80 Barrels Muscovado Sugar,
20 Barrels Demarara Coffee,
40 Puns. Rum and Spirits,
60 Hhds. Spanish and Claret Wines,
100 Cases Cordials and Cream de Noyeau,
80 Cases Claret,
6 Pipes Brandy, 6 Pipes Gin,
10 Cases Nails, 10 Cases Pipes,
10 Crates Earthen Ware.

The Sale will begin at one o'clock each day.

JOHN JONES, Aucr. and Brok.

Quebec, 27th July, 1801.

LATELY IMPORTED FROM LONDON,

And for Sale at the PRINTING-OFFICE, Mountain street.

THE ENCYCLOPEDIA BRITANNICA, the latest edition, elegant-ly bound in calf, gilt and lettered, price £40.

Also, Murphy's celebrated translation of Tacitus, with an Essay on the Life and Genius of Tacitus, Notes, Supplement and Maps, 4 Vols. 4to. calf, lettered, price £7.; together with a number of other truly valuable Books. 30th July, 1801.

MONTREAL, } BY virtue of a Writ of Execution, issued out of His
to wit. } Majesty's Court of King's Bench, holding Civil
Pleas, in and for the said District, at the suit of Alexis Tabeau, against
the lands and tenements belonging to the vacant succession of Francois De
Lorimier, deceased, in the hands, power on possession of Joseph Lamothe,
Curator to the said succession, to me directed, I have seized and taken in
execution, as belonging to the said succession.

1. A lot or peice of land situate at Lachine, in the District aforesaid, containing one arpent in front, by twenty arpents in depth, more or less, bounded in the front by the late road of Lachine, in the rear by the lands of Mallet and Rolland, on one side by the representatuxes of Mata and on the other side by one McDougall.

2. A lot or piece of land situate at Lachine aforesaid, containing one arpent and a half in front, by thirty arpents in depth, with a piece of land at the end thereof of four arpents and a half in breadth by about one arpent in depth to the little river or lake, by which the said land is bounded in the rear and in the front by the river Saint Lawrence, on one side by Alexis Tabeau and on the other side by Chevalier de Lorimier, with a stone house and a barn thereon erected.

3. A lot or piece of land situate at the Cote Saint Regis in the Seigneurie of Chateauguay, in the District aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the little River Saint Regis, in the rear by the Cote of Chateauguay, on one side by Prisque Gagnier and on the other side by Guillaume de Lorimier, Esquire.

4. A lot or piece of land situate at the Cote Saint Regis aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the little river Saint Regis, in the rear by the Cote of Chateauguay, on one side by Laplante Leriger and on the other side by ungranted lands: now I do hereby give notice that the two first mentioned lots will be sold and adjudged to the highest bidder, at the door of the parish church of Lachine aforesaid, on Monday the thirteenth day of November next, at ten of the clock in the forenoon, and the two last mentioned lots will in like manner be sold at the Church door of the parish of Chateauguay aforesaid, on Monday the seventh day of December next, at ten of the clock, in the forenoon; at which respective times and places the conditions of Sale will be made known. Edw. Wm. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lands and tenements, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Montreal, according to law; and further that no opposition, *afin d'annuler* or *afin de distraire* the whole or any part of the said lands or tenements, or *afin de charge* or *servitude* on the same, will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Montreal, 23d July, 1801.

AVERTISSEMENT

Quiconque n'a pas encore paye cette année soit la cotisation, soit la contribution personnelle et celle des chevaux est averti de le faire incessamment entre les mains du tresorier des chemins au Greffe depuis deux heures de l'apres midi jusqu'à cinq heures afin d'éviter le désagrément d'être poursuivi pour négligence. J. F. PERRAULT, Tresorier des Chemins. Québec, le 29. Jul. 1801.

DISTRICT de } Cour du Banc du Roi—Torne Supérieur. Jeudi, le 18c.
QUEBEC } Juin, 1801.

Roger Lelievre Demandeur Vs. }
John Neilson, Curateur de la } IL est ordonné qu'un Avertisse-
Succession vacante de feu Jean } ment soit inséré dans la Gazette
Bte. Menard, Chirurgien, Défendeur. } de Québec, par le Prothonotaire de
cette Honorable Cour, durant l'es-
pace de trois semaines, notifiant à tous et chacun des créanciers de la sui dite
succession vacante d'enlever dans cette Cour les papiers, documents et
preuves au soutien de leurs créances respectives, et de comparoître dans cette
Honorable Cour pour les prouver et faire valoir d'ici au premier jour
d'Octobre prochain, auquel jour il sera fait une distribution des deniers.
J. F. PERRAULT Protho. B. R.

A VENDRE PAR ENGAN

Sans réserve, sur le quai de Johnson & Purfs; Vendredi et Samedi, les 7e. & 8e. Aout prochain.

- VINGT pipes de vin de Port
20 Barriques—ditto
30 tonnes Melalle
80 quarts caissonade
20 quarts de café de Demarara
40 tonnes de Rum et d'Esprit.
60 barriques de vin d'Espagne et de Bourdeaux
100 caisses de cordiaux et de crème de Noyeau.
80 caisses de Claret
6 pipes d'eau de vie, 6 pipes de G-nievre
10 quart-de cloux, 10 caisses de pipes
10 paniers de terrerie.

JOHN JONES Aucr. & Courtier

La vente commencera à une heure chaque jour.

Quebec 27e Juillet 1801.

AVERTISSEMENT.

MAURICE Blondeau Exécuteur testamentaire de Madame Thérèse Boult veuve de Valentin Jausard Ecr. décédé chez les Dames Grises de L'hôpital Général de cette ville le trois du courant; prie ceux à qui il pourroit être dû de présenter leurs comptes dûment constatés, et ceux qui doivent à la dite Dame, soit en argent ou à constitution de rente, sont également priés de venir incessamment payer au soussigné.

Montreal le 9 Juillet 1801.

M. BLONDEAU Exé. Test.

MONTREAL } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du
Savoir } Banc du Roi de la Majesté pour les causes civiles,
dans et pour le dit District, à la poursuite d'Alexis Tabeau, contre les ter-
res et possessions appartenantes à la Succession vacante de Francois De Lorimier,
décédé, entre les mains et en la possession de Joseph Lamothe, Curateur de la dite Succession, à moi adrelle j'ai laisi et pris en execution, comme
appartenant à la dite Succession

1. Une piece de terre située à la Chine, dans le District sus-dit, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, bornée devant par l'ancien chemin de la Chine, derrière par les terres de Mallet et Rolland, d'un côté par les représentants de Mata et de l'autre côté par le nommé McDougall.

2. Une piece de terre située à Lachine sus-dite, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, avec un morceau de terre au bout d'icelle de quatre arpents et demi de largeur sur environ un arpent de profondeur jusqu'à la petite riviere ou lac, par lequel la dite terre est bornée dans la profondeur et devant par le fleuve St. Laurent, d'un côté par Alexis Tabeau et de l'autre côté par le Chevalier De Lorimier, avec une maison de pierre et un grange dessus construites.

3. Une piece de terre située à la côte Saint Régis dans la Seigneurie de Chateauguay, dans le District sus dit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par la petite riviere St. Regis, derrière par la côte de Chateauguay, d'un côté par Prisque Gagnier et de l'autre côté par Guillaume De Lorimier, Esquier.

4. Une piece de terre située à la côte St. Régis sus dite, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par la petite Riviere St. Régis, derrière par la côte de Chateauguay, d'un côté par la plante Leriger et de l'autre côté par les terres non concédées: Or je donne avis par le présent que les deux lots premièrement mentionnés seront vendus et adjudgés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse de la Chine sus dite, Lundi le trentieme jour de Novembre prochain, à dix heures du matin; et les deux lots mentionnés en dernier lieu, seront de la même maniere vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Chateauguay susdite, Lundi le septieme jour de Decembre prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées. Edw. Wm. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétensions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la cité de Montreal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler, ou afin de distraire le tout ou partie des dites terres ou possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles; ne sera reçue durant les quinze jours en qui précéderont la vente. Montreal, 23e. Juillet, 1801.

ADVERTISEMENT.

ALL Persons who may have any claims on the Estate of the late Joshua Winslow, Esqr. are requested, to make the same to George Pyke, Esqr. Attorney at Law, authorized to receive settle and acquit the said Claims.

And those Persons who may be indebted to the said Estate are requested to make Payment to the said Mr. Pyke who is authorized to receive the same.

ANNE WINSLOW. Executrix.
Quebec, July, 6th 1801.

JUST arrived from Madeira in the Firm, best old L. P. Madeira Wine and for Sale per Pipe, Hhd. qtr. Cask and dozen.

N. B. also, fine flour, biscuit and about 2000 bushels Montreal Wheat, three thousand five and a half feet Staves, apply to

Quebec, 23d July, 1801. PETER BREHAUT.

FRANCIS & WILLIAM HUNTER

HAVING lately established a Manufactory of SOAP and CANDLES, take the liberty of acquainting the Public, that they have at present on hand a large stock of yellow Soap, Mould and Dipt Candles of various sizes, which they flatter themselves will (on comparison) be found equal to any imported, and which they sell lower than those from England can be afforded.

N. B. They have also for sale, Jamaica Spirits, Brandy Claret Wine, and a few Dry Goods remaining, which they will dispose of on low terms for Cash.—Quebec, 18th Feby. 1801.

JOHN MACNIDER Respectfully informs his Friends and the Public that he has received per the last vessels from England and Scotland a general Assortment of Merchandise of the newest Fashions which is now open at his Wholesale and Retail Stores Upper Town, and selling off for Cash or short Credit. From his personal attention in choosing the Assortment at the different Manufactories he flatters himself that Traders in Town and Country will be supplied in very advantageous terms—Orders from Town and country will meet every attention and be forwarded on the shortest notice.

Quebec, 23 Juny, 1801.

GOODS MISSING.

PUT into a Craft at Montreal, from on board the Ship Montreal, Errol Boyd, Commander.

IR No. 11. a Bale Pepper.

IR No. 12. a Case Umbrellas.

As the above packages were not delivered agreeable to their address, whoever is in possession of them, are requested to send them to Messrs Burns & Woolsey.—Quebec, 16th July, 1801.

TO BE SOLD OR LET.

THAT well known, spacious and commodious House, situate on the St. Foy road about 3 miles from town, the property of & occupied by Pierre Audy with a piece of Land adjoining the House, Stable, Coach house, in good repair. If the whole be not shortly sold, Mr. Audy would let one half of the house furnished, and part of the out houses and pasture, forming eligible accommodations for any Gentleman's family wishing to pass the summer in the Country.

As Mr. Audy has left off keeping Public House, he takes the present opportunity publicly to thank those Gentlemen who have favored him with their encouragement and protection.—April 23d. 1801.

FOR Sale by the Subscriber at the Manufactory near the Artillery Barracks, or at his House N^o. 18 Mountain Street, Mould and Dipt Candles, wholesale or retail for Cash only.—Also Brown and Yellow Soap, N. B. Superfine Soap, for shaving and washing the Skin, fine Linen, Mullins, Lawns, Laces, &c. made by

Quebec, 23d May, 1797. THOS.: RICHARDS.

DISTRICT of } Quarter Sessions of the Peace held in Quebec the 18th
QUEBEC, } July, 1801.

WHEREAS the dwelling Houses and other buildings in the City of Quebec have been frequently exposed to danger of burning, by Coals of fire, particularly those drawn from Ovens by the Bakers, being thrown into the Streets and yards of Houses.—The Magistrates of the City and District of Quebec in General Quarter Sessions of the Peace do ordain as a regulation of Police, that whatsoever person or persons shall, after the publication of this Regulation, put or throw, or cause to be put or thrown, into any of the Streets, Lanes, Allies, Market Places, yards, or any other place whatsoever, within the City of Quebec, where any property may be exposed to take fire, any Coals, Embers, Cinders, or any other matter or thing, that may occasion or communicate Fire to Houses, out houses, stores or any other property He, She, or They, shall be liable to a penalty of fifty shillings for the first offence, and for the second and every subsequent offence, to the penalty of five pounds, to be prosecuted for and recovered as the Law directs, for offences committed against the Regulations of the Police of the Towns of Quebec, Montreal and Three Rivers, and that the Overseer of Chimneys, Surveyor of Roads, and the High and Petty Constables of Quebec, are hereby directed to use their utmost endeavours to see this Regulation duly enforced.

The above penalties, when recovered, to be divided one half, to His Majesty, and the other half to the person who shall inform and prosecute for the same.

By order of the Court,
J. F. PERRAULT, Clk. P.

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

JAMES GROSMAN.

MOST respectfully begs leave to acquaint all Gentlemen travelling from any part to Quebec, that they may be accommodated with genteel apartments and Board, if requested—covered carriages, for either summer or winter, they may be supplied with at No. 17, ——— Street, the house lately occupied by the Honble. Willm. Osgoode, Chief Justice. N. B. Select Dinners at a proper notice, given will be respectfully attended to, Coffee, Tea and good Wines may be truly depended on—Servants in Waiting as formerly strictly to the hour appointed.

Quebec, 1st July, 1801.

AVIS est par le présent donné à tous ceux qui ont des prétentions sur la succession de feu Henry Dunn, de les produire au Souffigné, d. e. ment constatée: et tous ceux qui doivent à la dite succession, soit par Compte, billet Promissoire ou autrement, sont requis de payer sans délai, faute de quoi, il seront mis sans distinction entre les mains d'un Procureur.

Quebec, 8th Juillet, 1801.

WILLIAM HARRIS.

FRANCIS & WILLIAM HUNTER.

AYANT récemment établi une manufactory de Savon et de Chandelles, prennent la liberté d'informer le public, qu'ils ont maintenant entre les mains une grande quantité de Savon jaune, et de Chandelles au moule et à la baguette de différentes proportions, que l'on trouvera, ils se flattent, si on en fait la comparaison, égalier ce que l'on peut importer dans ce genre d'Angleterre, et dont ils disposeront à des prix plus modiques que l'importation ne le permet.

N. B. Ils ont aussi à vendre de l'Esprit de la Jamaïque, de l'eau-de-vie de France, du vin de Bourdeaux, et un restant de marchandises lèches, qu'ils vendront à très bas prix pour argent comptant.

Quebec, 18 Février, 1801.

JOHN M'NIDER informe respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par les derniers vaisseaux d'Angleterre et d'Ecosse un assortiment général de marchandises les plus à la mode, qu'il débale actuellement à ses magasins en gros et en détail à la Haute ville, et qu'il vend pour argent comptant ou à court crédit. Il se flâte que par son attention personnelle à choisir un assortiment dans les différentes manufactures, les marchands de la ville et de la campagne pourront être fournis à des conditions très avantageuses. Les ordres de la ville et de la campagne seront exécutés au plus court avis et avec la plus grande attention.

EFFETS QUI MANQUENT.

MIS à bord d'une barque à Montréal, du navire Montréal, Errol Boyd Commandant.

IR N^o. 11 Une Bale de Poivre

IR N^o. 12 Une caisse de Parapluies.

Comme les effets ci-dessus n'ont point été délivrés conformément à leur adresse, quiconque les a en possession, est requis de les envoyer à Messrs Burns & Woolsey. Québec, 16e Juillet, 1801

A VENDRE OU A LOUER

CETTE maison spacieuse et commode, très bien connue, située sur le chemin de Ste Foy, à environ trois milles de la ville, étant la propriété et occupée par Pierre Audy, avec une piece de terre joignant la maison, des étabes remises, &c. le tout en bon état, si le tout n'est pas vendu sous peu, Mr. Audy louera moitié de la maison meublée, avec partie des batiments et du paturage ce qui pourra très bien convenir à quelques Messieurs qui désireroient passer l'été en compagnie avec leur famille.

Comme Mr. Audy a cessé de tenir Maison Publique, il prend la présente voie pour remercier publiquement les Messieurs qui ont bien voulu l'encourager et le favoriser de leur protection.

A VENDRE par le Souffigné à sa Manufacture, pres des Cazernes de l'Artillerie, ou à sa Maison, No. 18 Rue la Montagne, de la Chandelle au Moule ou à la baguette, en gros ou en détail, pour argent comptant seulement: aussi du Savon brun et jaune.

N. B. SAVON SUPERFIN, propre pour la Barbe, et pour laver la peau, les toilles fines, la Mouffeline, les Baptistes, Dentelles, &c.
Fait par THOS. RICHARDS.

DISTRICT } Sessions de quartier de la Paix, tenues à Québec le
DE QUEBEC } 18e Juillet 1801.

ATTENDU que les maisons et autres bâtisses dans la cité de Québec ont été fréquemment exposées au danger de brûler, par les charbons de feu, particulièrement ceux tirés des fours par les boulangers, lesquels sont jetés dans les rues et les cours des maisons. Les Magistrats de la ville et District de Québec, en Sessions générales de quartier de la paix, Ordonnent, comme règlement de Police, que quiconque, après la publication de ce règlement, mettra ou jettera, ou fera mettre ou jeter dans aucunes rues, ruelles, allées, places de marché cours ou dans aucune autre place quelconque dans la cité de Québec, où les propriétés pourront être exposées à prendre en feu, des charbons, cendres chaudes, charbons à demi éteints, ou aucune autre matière ou chose qui pourroit occasionner ou communiquer le feu aux maisons, ou à aucuns bâtiments quelconque, sera sujet à une pénalité de cinquante chellins pour la première offense, et pour la seconde et chaque offense subséquente, à une pénalité de cinq livres, dont la poursuite et le recouvrement se feront ainsi qu'il est dirigé par la loi pour les offenses commises contre les règlements de Police des villes de Québec, Montréal et des Trois Rivières; et l'Inspecteur des cheminées, l'inspecteur des chemins, les Grands et petits Connetables de Québec, sont par le présent requis d'employer tous leurs efforts pour que le présent règlement soit dûment mis en force.

Les pénalités ci-dessus, étant recouvrées, seront divisées moitié à sa Majesté, et l'autre moitié à celui qui donnera l'information et en fera la poursuite.

Par ordre de la Cour,
J. F. PERRAULT, Greffier P.

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.